



**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
CANTON DE L'ISLE-ADAM**



MAIRIE DE PARMAIN 95620
TEL. 01 34 08 95 80 - FAX 01 34 08 95 88

DECISION DU MAIRE

N° 2020/50

Contrat de transports scolaires – navettes intramuros avec la Société Olicars

Le Maire de la Commune de PARMAIN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2019/64 du 20/09/2019 donnant délégation du conseil au maire de Parmain et à son premier adjoint,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer un contrat pour les transports scolaires intra-muros les jeudis en plusieurs rotations, sauf vacances scolaires et jours fériés, la première prestation étant fixée le jeudi 1^{er} octobre 2020 jusqu'au jeudi 1^{er} juillet 2021,

CONSIDERANT la proposition de la société de cars « OLICARS » sise 45 chemin de la Chapelle Saint Antoine, 95300 ENNERY,

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer le contrat joint à la présente décision avec la société OLICARS sise 45 chemin de la Chapelle Saint Antoine, 95300 ENNERY.

ARTICLE 2 : Le montant de chaque prestation est fixé à 443 € TTC, en cas d'annulation le jour-même la prestation sera facturée 100 %, à J-1 50 % du service commandé, à J-2 25 %, à J-3 frais de dossier 20 €, à partir de J-4 pas de facturation.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui recevra les mesures de publicité prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 4 : Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).

Fait à PARMAIN, le 29 septembre 2020



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN

MAIRIE DE PARMAIN
MME VERONIQUE FABRIGLI
PLACE GEORGES CLEMENCEAU
95620 PARMAIN

CONTRAT 12111

NAVETTES INTRAMUROS 2020-2021

Tous les jeudis à partir du 1^{er} octobre 2020 et jusqu'au 1 juillet 2021 inclus (hors vacances scolaires)
soit 36 séances en prévision

Dates des Navettes :


OCTOBRE :	1-8-15	MARS :	5-12-19-26
NOVEMBRE :	5-12-19-26	AVRIL :	1-8-15
DECEMBRE :	3-10-17	MAI :	6-13-20-27
JANVIER :	7-14-21-28	JUIN :	3-10-17-24
FEVRIER :	4-11	JUILLET :	1

Les départs, destination, durée, délais nombre de personnes à transportés comme mentionnée au devis 12 111 du 1^{er} septembre 2020 signé par « le client » le 25/09/2020.

Tarif confirmé par jour de fonctionnement **443.00 € TTC**

Condition de règlement : Règlement à réception de facture

Mairie de Parmain
Signature + tampon
Mention « bon pour accord »



Autocars Olicars
Signature + tampon
Mention « bon pour accord »

Bon pour
accord



OLICARS SAS

45 ZA la Chapelle St Antoine - 95300 Ennery - Tél. +33 (0) 1 34 25 80 24

www.olicars.fr - contact@olicars.fr

Capital 30 000 € - R.C.S. Pontoise 819320359

